



Mairie de CUZY

11 rue de la Mairie

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2024 – 14H00

Date de convocation : 18.01.2024

Etaient présents :

Mme Edith PERRAUDIN	M. Serge BRIET
M. Thierry BUISSON	M. Bruno PLANTARD
M. David LOCTIN	Mme Dominique RATEL

Absent-e-s ayant donné pouvoir :

Anne-Claude GRANGÉ, *pouvoir à Dominique RATEL*
Marie VAUTRIN, *pouvoir à Thierry BUISSON*

Absents :

- David MARTINET
- Samantha HARDY
- Jérôme BERTIER

Secrétaire de séance :

Serge BRIET

• **Approbation du PV de la séance du 19 décembre 2023**

1 – Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de la concertation publique s'étant déroulée les 16 et 18 janvier 2024.

6 avis ont été déposés dans le registre :

- pas d'éoliennes ou de centrales photovoltaïque :
 - o Pollution des sols
 - o Perte valeurs des propriétés
 - o Ondes
 - o Perturbation biodiversité
 - o Baisse de la qualité de vie
- favorables pour photovoltaïque sur les toits, la géothermie, et les chaudières bois sur l'ensemble de la commune.
- 1 avis favorable à toutes les énergies, mais à dose raisonnable,
 - o Chacun doit contribuer à l'économie
 - o Les butes vont être délaissées dans les années à venir : PV
 - o Mailler les territoires
 - o Réduire la dépendance (aux énergies fossiles ? aux autres pays ?) mais ne pas exclure le nucléaire.

Prenant en compte ces avis, le Conseil Municipal :

- **IDENTIFIE** les énergies renouvelables à développer sur le territoire communal comme suit :
 - o Photovoltaïque sur toitures et ombrières,
 - o Photovoltaïque au sol – agri PV: **1 voix contre, 1 abstention, 6 voix pour,**

- Hydroélectrique
 - Géothermie,
 - Chaudières bois,
 - Solaire thermique
- **DÉCIDE** que cette décision s'applique à l'ensemble du territoire communal, pour tous bâtiments ou terrains : privés, publics ou professionnels, pour chaque énergie renouvelable mentionnée, afin que chaque habitant soit concerné.

2 – Travaux logements communaux

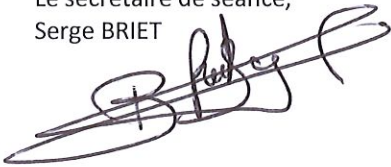
- Certaines fenêtres de toit des logements communaux seront changées cette année pour un montant de 3 870.00 € TTC
- Des volets roulants seront installés par l'entreprise RADENNE pour un montant de 9 201.80 € TTC
- L'ensemble de ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50 %, et la TVA sera remboursée à la commune.

3 – Questions diverses

- La procédure de reprise des tombes abandonnées sera lancée courant février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.

Le secrétaire de séance,
Serge BRIET



Le Maire,
Edith PERRAUDIN